

Réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2020

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 Septembre 2020 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille vingt, et le quinze septembre, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MICHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Présents :

M. BALDASSO Adolphe, Mme BEIJBOM Christina, Mme CAFFIN Marie-Christine, M. CORMINIER Eric, M. CURT Jean-Pierre, Mme DESMOULINS Monique, CIOT Romuald, M. FONTE Sylvain, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine, Mme FAUVEL Anne-Marie, Mme GIRAUD Murielle, Mme Lise GURKE, M. MAILHÉ Frédéric, M. MICHON Jean-Luc

Absent excusé :

M. BERTHIER Benjamin

A donné procuration :

M. BERTHIER Benjamin à Lise GURKE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 09 septembre 2020

M. Eric CORMINIER a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juillet 2020**
 1. **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**
 2. **Subventions aux associations**
 3. **Convention pour la mise à disposition aux associations de salles communales**
 4. **Modification statutaire de la Communauté de Commune de la Matheysine**
 5. **Acquisition d'un tracteur pour déneigement avec étrave et chaines**
 6. **Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition d'une étrave et de chaines engins de déneigement**
 7. **Budget communal : décisions modificatives budgétaires n°1**
 8. **Projet de plantation d'arbres fruitiers sur la Commune**
 - **Infos diverses**
-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 28 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE DE SÉANCE

FISCALITE

1 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.

Par délibération du 28 juillet dernier, le Conseil Municipal proposait une liste de 24 contribuables en incluant Jean-Luc MICHON, Maire.

Le Maire était d'office Président de la Commission, une 24^{ème} personne doit être proposée.

La désignation des 6 commissaires titulaires et des 6 commissaires suppléants sera effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques.

Sont donc proposées les personnes mentionnées ci-dessous :

<u>NOMS et Prénoms</u>	<u>NOMS et Prénoms</u>
<i>MICHON Jean-Luc, Maire</i>	DUCLOS Jacqueline
FAURE-TROUSSIER Catherine	BILLET Roger
CURT Jean-Pierre	RIPPERT Pierre-Denis (membre extérieur à la Commune)
DESMOULINS Monique	CHOVIN Guy
FAUVEL Anne-Marie	REBREYEND Philippe
TROUSSIER Jean-François	DI MARCO Yves
BARD Roger (membre extérieur à la Commune)	DEVOUASSOUX Jeanine
GUILLOT Claudine	GANGUET Christian
MUSERLE Claire-Lise	SIGAUD Marcel
BADET Sébastien	FISCHER Martine
FUZAT François	GIROUD GARAMPON Denis
GIRIN Freddy	HISINGER Jean-Claude
YANNOU Ulysse	

15 VOIX POUR

SUBVENTIONS / ASSOCIATIONS

2 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

CLUB DE PLONGEE MATHEYSIN	150.00 €
CLUB ALPIN FRANÇAIS LA MURE MATHEYSINE	150.00 €

15 VOIX POUR

Précision apportée par Jean-Pierre CURT : des habitants de la commune, membres du CAF ont ouvert des voies d'escalade dans les oreilles du Loup. Cela contribue à mieux faire connaître la commune sur le plan touristique.

ASSOCIATIONS

3 – CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION AUX ASSOCIATIONS DE SALLES COMMUNALES

Beaucoup de discussions sur l'élaboration d'une nouvelle charte, dont certains points doivent encore être peaufinés, notamment en regard de la situation sanitaire actuelle. Au final, jusqu'à la fin de cette année 2020, le conseil propose à l'unanimité la gratuité pour 4 associations communales et 1 extérieure.

Un nouveau projet de convention sera proposé lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

INTERCOMMUNALITE

4 – MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MATHEYSINE : COMPETENCE « ALPE DU GRAND SERRE »

Catherine FAURE-TROUSSIER et Christina BEIJBOM apportent quelques précisions sur la situation financière actuelle du SIAG.

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et en particulier l'article L.5211-17 concernant les transferts de compétences

Vu les statuts de la communauté de communes de Matheysine par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2019

Vu la Délibération de la Communauté de Communes de la Matheysine n°58-2019 du 29 avril 2019 fixant principe d'une prise de compétence de la station de l'Alpe du Grand Serre ;

Réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2020

Vu, la Délibération de la Communauté de Communes de la Matheysine n° 88-2020 du 27 juillet 2020 décidant la modification statutaire pour la prise de compétence nouvelle « Alpe du Grand Serre »

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes fixant la nouvelle compétence «**Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiables**»

Considérant qu'à ce jour l'autorité organisatrice de la station de l'Alpe du Grand Serre est le Syndicat intercommunal de l'Alpe du Grand Serre (SIAG) regroupant les communes de La Morte, Villard-Saint Christophe, La Mure, Lavalens et Saint Honoré ;

Considérant les difficultés économiques récurrentes du SIAG et de son établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), dénommé AGS Nature qui assure l'exploitation de la station, et qui ont nécessité des financements externes exceptionnels en particulier de la communauté de communes de Matheysine ;

Considérant l'aggravation de la situation économique de la station due à une saison hivernale fortement perturbée (manque de neige, fermeture prématurée, ...) et aux conséquences financières de l'âge du parc de remontées mécaniques (obligation de grandes visites) qui remettent en cause l'ouverture de la station pour la prochaine saison hivernale ;

Considérant que la station de l'Alpe du Grand Serre est un équipement structurant, moteur économique, social et touristique, véritable bassin d'emplois (115 emplois liés à l'activité non délocalisables) et de consommation jusqu'à 1,2 millions de passages skieurs qui séjournent, consomment, sur tout un territoire ;

Considérant l'économie générée directement par ce site mais aussi de l'atout que constitue la présence d'une station de sports d'hiver sur ce territoire en complément du tourisme lacustre, vert et culturel en période estivale. A cela doit être pris en compte l'ensemble des impacts sur l'emploi pluriactif proposé à la population notamment au monde agricole de la vallée mais aussi du territoire de la Matheysine ;

Considérant que l'ouverture de cette station et le maintien de l'activité touristique est un choix politique au service d'un projet de territoire, d'autant plus fort dans le contexte actuel où d'autres activités économiques disparaissent ;

Considérant le potentiel de l'AGS à long terme, objet d'une étude pilotée par la CCM, après la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance, du nouveau mode de gestion et d'un projet de station (diversification 4 saisons, stratégie de positionnement, cible clientèle, investissement, ...);

Considérant les travaux du Directoire, instance politique « Ad hoc » locale réunissant les élus de la CCM, du SIAG et des communes membres concernées, qui a étudié les différentes voies de maintien de l'activité et mis en avant l'intérêt d'une prise de compétence par la CCM ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Entérine** la modification statutaire de la Communauté de Communes de la Matheysine par la prise de compétence nouvelle de la Communauté de Communes de la Matheysine ainsi formulée « **Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées**

Réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2020

mécaniques et des domaines skiabiles alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiabiles »

- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **Notifie** la présente délibération à la Communauté de Communes de la Matheysine

(Vote à bulletins secrets) **12 VOIX POUR/2 VOIX CONTRE/1 BULLETIN BLANC**

INVESTISSEMENT

5 – ACQUISITION TRACTEUR POUR DENEIGEMENT AVEC ETRAVE ET CHAINES

Jean-Pierre CURT présente le projet d'achat d'un tracteur pour les équipements communaux. Jusqu'à présent, un engin de déneigement était loué pour la période du 1^{er} décembre au 30 mars. Cette location s'avère onéreuse d'où l'opportunité d'acheter un équipement d'occasion amortissable rapidement, muni d'une étrave et de chaînes.

Une proposition est faite pour un tracteur d'occasion qui en outre pourrait servir pour pas mal d'autres activités et sur une période non limitée dans le temps. Ce serait un nouvel outil de travail qui serait très pratique.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal est favorable à l'achat d'un matériel roulant d'occasion équipé d'une étrave et de chaînes pour un montant total de 46 800.00 € HT soit 56 160.00 € TTC.

15 VOIX POUR

DEMANDES DE SUBVENTIONS

6 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION D'UNE ETRAVE ET DE CHAINES ENGIN DE DENEIGEMENT

Afin de renforcer le service de déneigement communal dès cet hiver, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de faire l'acquisition d'un tracteur qui doit être équipé d'une étrave et muni de chaînes.

Le prix d'achat du matériel s'élève à :

- *Etrave à neige BIALER TA2.....* *11 800.00 € HT*
- *Chaînes à neige PEWAG pour pneus avant et arrière.....* *4 530.00 € HT*

Il est également urgent cette année de faire l'acquisition de *2 nouvelles paires de chaînes ERZBERG* pour l'UNIMOG - engin communal actuel de déneigement pour un montant total de *4 200.00 € HT*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Reconnaît l'utilité et l'urgence de ces achats qui s'élèvent à 20 530.00 € HT,
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Isère,
- Charge Monsieur le Maire d'établir le dossier de demande de subvention.

15 VOIX POUR

FINANCES

7 – BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire approuve les modifications de crédits budgétaires indiquées dans le tableau ci-après :

<u>OBJET</u>	<u>DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES</u>		<u>AUGMENTATION DE CREDITS</u>	
	<u>Chapitres / Articles / Opérations</u>	<u>Sommes</u>	<u>Chapitres / Articles / Opérations</u>	<u>Sommes</u>
Autres matières et fournitures	DF-011-6068	78 700.00 €		
Dépenses imprévues	DF- 022	50 000.00 €		
Enfouissement BT/FT Saint-Honoré Village			DI-204-2041513-151	67 500.00 €
Matériel roulant (tracteur, étrave, chaînes...)			DI-21-2182-152	61 200.00 €
Virement à la section d'investissement			DF - 023	128 700.00 €
Virement de la section de fonctionnement			RI - 021	128 700.00 €

15 VOIX POUR

PROJET

8 – PROJET DE PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS SUR LA COMMUNE

Lise GURKE présente le projet de la commission.

L'idée est de planter des arbres fruitiers dans plusieurs lieux de la commune, pour valoriser les espaces verts.

La société Atticora fournira 48 arbres fruitiers, sous la forme d'un parrainage.

Une mini pelle sera prêtée, Jean-Pierre CURT fournira du fumier dont Ado BALDASSO propose le transport avec son tracteur. Estimation du cout : 800 euros pour la commune (notamment pour des piquets et grillages pour protéger les arbres.)

Proposition d'en faire un chantier collectif, voir proposer de monter un collectif habitants intéressés par les espaces verts.

Ado BALDASSO exprime cependant ses réticences sur le nombre d'arbres, qu'il juge trop élevé, car cela entrainera plus d'entretien pour les employés communaux.

Il demande un vote à main levée, uniquement consultatif :

14 POUR 1 CONTRE

Réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2020

Un samedi matin, avec une date à déterminer, il sera proposé de faire une journée commune propre avec la participation de volontaires

DIVERS-INFORMATIONS

Sylvain FONTE souhaite aborder 2 questions

1) **Le café associatif**. Être en lien avec la SCIC ATTICORA, il serait opportun de rencontrer Fabien Morel pour qu'il puisse présenter sa société et leurs idées.

Mais, face à ce projet, que fait-on de l'ancienne mairie ?

Afin que chacun des membres du conseil puisse mieux appréhender la question, Sylvain s'occupera d'organiser une présentation spécifique à une date ultérieure.

2) **Mise en place d'un conseil citoyen**, composé de personnes extérieures au conseil municipal, dans l'idée d'améliorer la démocratie, d'encourager les initiatives, la confiance... Catherine FAURE-TROUSSIER exprime son opposition à cette idée. La commission Culture doit réfléchir aux modalités.

CANTINE SCOLAIRE : Murielle GIRAUD fait état des travaux de la commission écoles, pour une cantine différente.

Première piste avec le collège de La Mure, où les membres de la commission vont bientôt rencontrer l'intendant qui gère la cantine du collège.

L'idée maîtresse est de proposer une alimentation qui privilégiera les producteurs locaux et le bio, et de réfléchir à une alternative à la situation actuelle où les repas sont acheminés depuis le Nord-Isère.

TRAVAUX/URBANISME : Jean-Pierre CURT fait un point rapide sur les travaux : au village de St-Honoré, les travaux avancent. Les réseaux secs sont à terminer. Au vu du calendrier et de l'approche de l'hiver, le département a prévu de refaire l'enrobé mais le village conservera le bitouche durant la période hivernale.

La commission urbanisme s'est déjà réunie 2 fois, elle a étudié des demandes pour des abris de jardin et des abris de serre. Il y a eu également 2 remises à l'ordre, afin de corriger des situations non conformes. Les passages piétons ont été finalisés (ralentissement à 30).

AIRSOFT : Concernant la société Airsoft, à la Chaud, des manques au niveau de conformités et des plaintes font que la continuité de cette activité reste hypothétique.

LA SÉANCE EST LEVÉE

À

22 H 47